

# Le report de document(s) (ex-D48) et l'autorisation de valeur provisoire (AVP) avec DELTA IE

**DELTA I/E**

Je ne suis pas en possession d'un ou plusieurs documents lors du dépôt de la déclaration simplifiée initiale (DSI). Comment dédouaner ?



Attention ! Autorisation de DS obligatoire en amont !

Je dépose la DSI  
sans mentionner le document  
manquant

Cas 1 : Je dispose du ou des documents dans le délai prévu dans mon autorisation pour le dépôt de la déclaration complémentaire

Je dépose la DC en ajoutant  
les codes et références du  
document manquant



Période prévue dans  
l'autorisation + 10 jours

Cas 2 : Je ne dispose pas du ou des documents lors du dépôt de la déclaration complémentaire

Je dépose la DC



Période prévue dans  
l'autorisation + 10 jours

Je fais une demande de  
rectification de la DC avec le motif  
« report de document  
manquant »



120 jours après  
BAE de la DSI

Je dispose d'une autorisation de valeur provisoire (AVP) et je ne connais pas la valeur définitive de la marchandise lors du dépôt de la déclaration simplifiée. Comment dédouaner ?



Attention ! Autorisations AVP et DS obligatoires en amont !

Je dépose la DSI en indiquant la  
valeur provisoire

Je dépose la DC en indiquant la  
valeur définitive



2 ans maximum après  
le BAE de la DSI

## AVANT (DELTA G ET DELTA X)

Étape 1 : Soit je sollicite l'autorisation de déclaration simplifiée (DS) sur déclaration, soit je détiens une autorisation de déclaration simplifiée. ✓

Étape 2 : Je dépose de la déclaration simplifiée ✓

Étape 3 : Je complète de la déclaration simplifiée (déclaration complémentaire) ✓

Étape 4 : Je dépose une déclaration complémentaire globale (DCG) ✓

Paiement

## A LA MISE EN SERVICE DE DELTA IE

Étape 1 : Je détiens obligatoirement une autorisation de déclaration simplifiée (SDE) dans l'application CDS-TP ✓

Étape 2 : Je dépose la déclaration simplifiée dans DELTA IE ✓

Étape 3 : Je dépose dans DELTA IE la déclaration complémentaire (réconciliation). 2 types : ✓

Liquidation : report de paiement

Générale

Périodique

Si je n'ai pas respecté le délai prévu dans mon autorisation

Je dépose dans DELTA IE une déclaration standard de régularisation

Liquidation : Paiement au comptant

# Le dédouanement en deux temps avec DELTA IE

## Comment je dédouane en deux temps avec DELTA IE ?

### Mes actions :

Étape 1 : Je détiens une autorisation de déclaration simplifiée (SDE) dans l'application CDS-TP

Étape 2 : Je dépose la déclaration simplifiée dans DELTA IE

Étape 3 : Je dépose dans DELTA IE la déclaration complémentaire (réconciliation). 2 types :

Liquidation :  
report de  
paiement

Générale



10 jours à compter  
du lendemain du  
BAE de la DSI

Périodique



10 jours à compter du lendemain de  
la fin de la période de globalisation  
(mensuelle, journalière, décadaire)

### Exemple

Trois DS sont déposées : le 01/01, le 05/01 et le 20/01.

Quand doivent-elles faire l'objet d'une déclaration complémentaire ?

Date de complétion	Déclaration générale	Déclaration périodique avec période de globalisation de 1 mois autorisée périodique
DS du 01/01	11/01 max.	10/02 max.
DS du 05/01	15/01 max.	10/02 max.
DS du 20/01	30/01 max.	10/02 max.

## Si je n'ai pas respecté le délai prévu dans mon autorisation

### Mes actions :

Je dépose dans DELTA IE une déclaration standard de régularisation

Liquidation :  
Paiement au  
comptant